



LES FICHES ZOOM

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

PRET ETUDES

Donnez des ailes à votre avenir

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple (1) : pour un Prêt Etudes d'un montant de 5 000 € et d'une durée de 5 ans souscrit dans le cadre d'un Contrat Personnel, vous remboursez 59 mensualités de 85,25 € et une de 85,48 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0,90% (taux débiteur fixe : 0,90 %). Montant total dû par l'emprunteur : 5 115,23 €. Pas de frais de dossier. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), Invalidité et Incapacité de Travail (ITT) calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1ère cotisation mensuelle de 3,29 €, un montant total sur la durée du crédit de 105,50 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,80%. (1) Conditions au 1er mars 2019.

Ce qu'il faut savoir ...

PRINCIPE

Pour mener à bien ses études, il est parfois nécessaire d'emprunter.

Le Prêt Etudes ⁽²⁾ est un crédit amortissable qui vous aide à financer, non seulement les frais de scolarité, mais aussi les dépenses liées au logement, aux transports, à la vie courante, à un départ à l'étranger pour y effectuer un stage ou une partie de votre cursus ...

CARACTERISTIQUES

Bénéficiaire :

- Etudiant de 18 à 28 ans (certificat de scolarité ou attestation d'inscription obligatoire) pour son usage privé.
- Apprenti ou salarié en reconversion professionnelle sans limite d'âge (attestation du cycle de formation)

Montant

De 750 € à 40 000 €, sans frais de dossier.

Durée

La durée totale du crédit est adaptée à votre situation et ne peut dépasser 10 ans.

Vous pouvez à tout moment procéder à un remboursement anticipé total ou partiel aux conditions prévues au contrat.

Mise à disposition des fonds

Les fonds peuvent être versés en totalité au début des études ou bien à chaque fois que vous en faites la demande.

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

Mars 2019 – Document non contractuel

Assurance

Le CIC vous propose le choix entre :

- Une assurance décès PTIA
- Une assurance plus complète couvrant décès et incapacité de travail (DIT)

Modalités de souscription

Si vous souhaitez bénéficier d'un Prêt Etudes, il vous est demandé :

- Un certificat de scolarité ou une attestation de votre école pour l'année à financer,
- Une caution parentale ou d'un tiers solvable,
- Des renseignements sur la situation et la solvabilité de votre caution

Aide à la recherche de votre Premier Emploi

Si vous avez souscrit un Prêt Etudes, nous vous aidons lors de la recherche de votre premier emploi à :

- Déterminer votre projet professionnel,
- Elaborer votre stratégie de recherche,
- Rédiger votre CV, vos lettres de motivations (candidature spontanée, réponse à une annonce...),
- Vous entraîner aux entretiens d'embauche.

Appelez au 01 40 25 51 81 (en précisant le n° de protocole 611 874) et nous vous guiderons dans vos recherches **pendant 6 mois**.

LE PRET ETUDES BPI FRANCE, sans caution parentale

Si vous êtes étudiant de l'enseignement supérieur et si vous ne pouvez bénéficier de la caution d'un parent ou ami, vous pouvez demander un Prêt Etudes Bpifrance, garanti par l'Etat. C'est alors l'Etat qui se porte garant, les frais de la caution sont prélevés à la mise en place du crédit. Vous devez être de nationalité française ou d'un état membre de l'UE ou résidant en France depuis plus de 5 ans pour les étudiants d'Islande, de Norvège et du Liechtenstein.

Les caractéristiques de ce prêt sont identiques à celles décrites ci-dessus, mais le montant maximum est de 15 000€ pour toute la durée des études.

LES CONSEILS DU CIC

Un crédit adapté à vos besoins

- Quelle que soit votre situation, classe préparatoire ou cycle court, grande école ou université, reconversion professionnelle, le Prêt Etudes vous apporte une solution adaptée.
- Le financement des études ne se limite pas aux frais de scolarité. Le Prêt Etudes permet de financer tout ce qui est nécessaire à la réussite de vos études : votre loyer, vos livres, votre vie courante, vos frais de scolarité, vos frais de transport...

Un crédit souple :

- Vous déménagez, votre Prêt Etudes vous suit partout en France dans les mêmes conditions dans toutes les banques CIC.

Privilégiez la caution parentale :

- Elle vous évite les frais de caution que vous paierez si vous souscrivez un prêt garanti par l'Etat.

→ Le CIC a créé pour vous une offre bancaire adaptée à vos besoins : **le Contrat Personnel**, tous les services essentiels pour utiliser, surveiller et protéger votre argent.

→ Si vous envisagez de partir faire une partie de votre cursus ou un stage à l'étranger, le CIC vous aide à répondre aux nombreuses questions que vous vous posez avec « **Etudiants à l'Etranger** » :

- Où partir, comment partir, quel cursus choisir ?
- Comment financer votre projet ?
- Compte en France ou compte à l'étranger ? quel frais ?
- Comment partir en toute sécurité ? protection sociale, assurances, assistance...

Pour en savoir toujours plus : www.cic.fr - rubrique « jeunes »

(1) Conditions Mars 2019. Informations non contractuelles

(2) Sous réserve d'acceptation du dossier par le CIC.

Les débloquages de crédit contribuent à votre endettement.

Après avoir signé votre contrat, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours sans pénalité, c'est à dire que vous pouvez renoncer à votre crédit dans ce délai, en informant la banque, par l'envoi d'un bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat peut commencer à être exécuté après 7 jours si vous demandez à bénéficier du crédit à compter du huitième jour suivant votre acceptation. En cas d'exercice de la faculté de rétractation après utilisation des fonds, vous ne devrez rembourser au prêteur que le montant de l'utilisation et les intérêts au taux débiteur du prêt à l'exclusion de toute pénalité.

Banque contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest 75436 Paris Cedex 09. Intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° ORIAS 07 025 723 consultable sous www.orias.fr pour les entreprises suivantes : ACM IARD S.A et ACM VIE S.A régies par le code des assurances.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française. Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garanties des Dépôts dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25/06/1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière et par les textes d'application : pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif, adressez-vous à la FBF, 18 rue Lafayette 75440 Paris cedex 09.

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- En premier lieu, à votre agence
- Dans un deuxième temps, au service Relation Clientèle dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées. Par téléphone vous pouvez appeler le numéro dédié : 09 69 32 06 06 (appel non surtaxé)
- Dans un troisième temps, gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier, et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur dont dépend votre banque : M. le Médiateur du CIC - 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre agence ou sur www.cic.fr une brochure précisant sa mission.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication commerciale de la part de votre banque CIC, informez-en votre conseiller. Cette démarche n'entraîne aucuns frais.



LES FICHES ZOOM

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

Le Contrat Personnel PARCOURS J : À chacun sa banque

Ce qu'il faut savoir ...

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

PRINCIPE

Un Contrat Personnel CIC est une enveloppe de services vous permettant de gérer vos opérations bancaires courantes, moyennant le paiement d'un **abonnement forfaitaire mensuel**.
Le Contrat Personnel Parcours J fait partie de l'offre des "Contrats Personnels CIC". Il a été spécialement conçu pour les jeunes de 15 à 25 ans **étudiants**.

CARACTERISTIQUES

A partir de 15 ans'

Pour un prix forfaitaire de 2 euros par mois, le Contrat Personnel Parcours J vous permet de bénéficier des services suivants :

Pour payer :

- un compte courant,
- une carte bancaire internationale Maestro Parcours J : carte internationale de paiement et de retrait **anti-dépassement**, avec contrôle du solde à chaque opération (retrait et paiement).

Pour vous sécuriser :

- Assur-Carte formule E ⁽²⁾ comprenant :
 - des garanties perte ou vol : elles vous protègent en cas de perte ou vol des clés du domicile ou du véhicule, de perte ou vol des papiers d'identité, d'utilisation frauduleuse de vos moyens de paiements CIC ou de vol d'espèces par agression suite à un retrait avec la carte CIC.
 - des garanties "Achats" : elles couvrent vos achats payés avec vos moyens de paiement CIC, pendant 7 jours en cas de vol ou de détérioration accidentelle. Elles vous offrent aussi une garantie du meilleur prix ainsi qu'une prolongation de la garantie du constructeur.
 - une garantie « achats sur internet » qui couvre vos achats sur internet payés avec vos moyens de paiement CIC, en cas de livraison non conforme ou d'absence de livraison.
- des assurances et une assistance dans le monde entier y compris au ski.
- Une opposition chèque gratuite, en cas de perte ou de vol.

Pour suivre vos comptes :

- un relevé de compte mensuel,
- Filbanque Particuliers : un suivi de votre compte par internet, sur votre smartphone ou par téléphone, avec un seul identifiant et un seul code personnel. Il vous permet de consulter vos comptes, faire des virements internes, commander des chèquiers, éditer des RIB...
- Filbanque Alertes : des alertes SMS ou e-mail, pour recevoir gratuitement des messages et suivre la situation de votre compte (solde du compte, encours carte bancaire, dernières écritures...).
Vous pouvez définir le montant à partir duquel vous souhaitez être alerté.

**Pour gérer votre trésorerie :**

- un Livret Jeune rémunéré

Pour vous faciliter la vie :

- la mise en place gratuite de vos autorisations de prélèvement
- Un virement instantané gratuit par mois pour transférer de l'argent immédiatement utilisable par votre bénéficiaire
- la gratuité des frais de tenue de compte.

A partir de 18 ans :

Pour un prix forfaitaire de 3 euros par mois, le Contrat Personnel Parcours J vous permet de bénéficier des services suivants :

Pour payer :

- un compte courant avec chéquier,
- une carte bancaire internationale Mastercard Parcours J, à débit immédiat ou différé.

Pour vous sécuriser :

- Assur-Carte formule E ⁽²⁾ comprenant :
 - des garanties perte ou vol : elles vous protègent en cas de perte ou vol des clés du domicile ou du véhicule, de perte ou vol des papiers d'identité, d'utilisation frauduleuse de vos moyens de paiements CIC ou de vol d'espèces par agression suite à un retrait avec la carte CIC.
 - des garanties "Achats" : elles couvrent vos achats payés avec vos moyens de paiement CIC, pendant 7 jours en cas de vol ou de détérioration accidentelle. Elles vous offrent aussi une garantie du meilleur prix ainsi qu'une prolongation de la garantie du constructeur.
 - une garantie « achats sur internet » qui couvre vos achats sur internet payés avec vos moyens de paiement CIC, en cas de livraison non conforme ou d'absence de livraison.
- des assurances et une assistance dans le monde entier y compris au ski.
- Une opposition chèque gratuite, en cas de perte ou de vol

Pour suivre vos comptes :

- un relevé de compte mensuel,
- Filbanque Particuliers : un suivi de votre compte par internet, sur votre smartphone ou par téléphone, avec un seul identifiant et un seul code personnel,
- Filbanque Alertes : des alertes SMS ou e-mail, pour recevoir gratuitement des messages et suivre la situation de votre compte (solde du compte, encours carte bancaire, dernières écritures...). Vous pouvez définir le montant à partir duquel vous souhaitez être alerté.

Pour gérer votre trésorerie :

- un Livret Jeune rémunéré,
- un découvert personnalisé³ de 150 € gratuit pendant 15 jours par mois.

Pour vous faciliter la vie :

- la mise en place gratuite de vos autorisations de prélèvement
- la gratuité des frais de tenue de compte.

Les Options

- Un découvert personnalisé de 151 à 500 euros ³



ET A 25 ANS

Le Contrat Personnel Parcours J cesse au plus tard à l'échéance de la carte Parcours J qui suit votre 25ème anniversaire. Vous pourrez alors souscrire un Contrat Personnel Starts Jeunes Actifs qui sera plus adapté à vos préoccupations.

LES CONSEILS DU CIC

- **Un abonnement mensualisé :**
Avec le Contrat Personnel Parcours J, une offre très complète et un tout petit prix pour lisser votre budget.
- **Une offre évolutive :**
Dès que vous entrez dans la vie active, vous pouvez accéder au Contrat Personnel Starts Jeunes Actifs CIC, spécialement conçu pour les jeunes de moins de 28 ans. Un contrat qui vous aide à bien démarrer avec votre argent à tarif très privilégié.
- **La facilité de la banque directe :**
Avec le Contrat Personnel Parcours J, vous pouvez gérer vos opérations de banque courante à distance à tout moment, et votre conseiller habituel est toujours à votre disposition en cas de besoin.
- **1 an de gratuité**
Si vos parents sont détenteurs d'un Contrat Personnel CIC, vous bénéficiez d'un Contrat Personnel Parcours J gratuit pendant 1 an.
- **Des numéros utiles à connaître**
 - En cas de perte ou de vol de votre carte (24h/24h), prévenez immédiatement le centre d'opposition au **0 825 000 444** Service 0,15 € / min + prix appel, ou au **+33 3 88 39 85 78 de l'étranger** et faites une déclaration de perte ou de vol aux autorités de police ou consulaires.
 - En cas d'accident, prévenez Mondial Assistance le plus tôt possible, et impérativement avant tout engagement de dépense au **+33 1 42 99 61 50**, sauf en cas d'impossibilité majeure.
 - Pour obtenir une attestation d'assistance médicale pour un voyage à l'étranger (maximum 90 jours), allez sur le site <http://attestation.mondial-assistance.fr> ou appelez le **01 42 99 61 50**.

Parcours J, c'est aussi

- le *Prêt Etudes*, une aide pour mener à bien vos études,
- le *Prêt Jeunes CIC*, un coup de pouce pour tous vos projets,
- *Auto Jeunes CIC* : permis à 1€ par jour, Assurance Auto, Prêt Auto Jeunes et Stage de perfectionnement à la conduite,
- l'*Accès Locatif Parcours J*, un coup de pouce pour prendre votre indépendance,
- l'*Assurance Habitation*, la sérénité lorsque vous vous installez, seul ou en colocation,
- l'*Assurance Santé CIC*, une complémentaire santé au meilleur prix
- Les solutions *téléphonie CIC*, la téléphonie à la pointe de la technologie,



- **« Etudiants à l'Étranger »** pour vous poser les bonnes questions lorsque vous partez étudier ou faire un stage à l'étranger et vous aider à y répondre.
 - Où partir, comment partir, quel cursus choisir ?
 - Comment financer votre projet ?
 - Compte en France ou compte à l'étranger ? quels frais ?
 - Comment partir en toute sécurité ? protection sociale, assurances, assistance/ rapatriement...

Et pour tout savoir sur Parcours J : www.cic.fr - rubrique « jeunes ».

¹ Pour les mineurs, le Contrat Personnel est souscrit avec l'autorisation du représentant légal

² Consultez la notice d'information de Assur-Carte sur www.cic.fr ou en agence pour connaître le détail des prestations et leurs conditions de prise en charge.

³ à partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation par la banque



COMPARAISON DES CONTRATS PERSONNELS JEUNES

	Contrat Personnel Parcours J (de 15 à 25 ans étudiants)	Contrat Personnel Starts Jeunes Actifs (entrée vie active jusqu'à 28 ans)	Tarif « à la carte »
Abonnement de base, par mois	2 €	6 €	
Carte de paiement sécurisée internationale Maestro Parcours J	Incluse Assur-carte incluse	-	Carte 15€/an + Assur-carte 26€/an
Carte internationale de paiement Mastercard Parcours J	En option : +1€/mois Assur-carte incluse	-	21,50€/an + Assur-carte 26€/an
Carte internationale Visa ou Mastercard classique	-	incluse Assur-carte incluse	44,50€/an + Assur-carte : 26€/ an
Carte Gold Mastercard ou Visa Premier (en remplacement de la carte classique)		en option : + 4,50 €	136 €/an + Assur-carte : 26€/ an
2 ^{ème} carte bancaire	50 % du tarif catalogue	50 % du tarif catalogue	Prix catalogue
Retraits déplacés	inclus	inclus	1€ à partir du 5 ^e retrait
Filbanque Particuliers Option Bourse	inclus	inclus	9 €/an si < 25 ans 18 €/an si > 25 ans
Filbanque alertes (forfait illimité)	inclus	inclus	1,50€/mois
Découvert personnalisé	Inclus jusqu'à 150€	inclus jusqu'à 500 €	Fonction du montant autorisé
Commission d'intervention	½ tarif + ½ plafond	Tarif standard	8€/opération + plafond journalier : 32€
Frais de tenue de compte	inclus	inclus	2€/mois
Envoi de chèquiers en ordinaire (hors frais de poste) recommandé (hors frais poste)	Tarif standard	inclus	2,05€ en recommandé simple 3,10€ en RAR
Opposition chèques	incluse	incluse	15€/unité ou 33€/ série de chèques
Chèque de banque	Tarif standard	inclus	13€/ chèque
Service Sup Tréso	-	inclus	13€/an



Autres informations précontractuelles

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment.

En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité.

Le contrat n'a pas de durée minimale, chacune des parties peut le résilier à tout moment par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Si la résiliation intervient en cours de mois, la cotisation mensuelle reste due. S'ils sont maintenus, les produits et services sont facturés selon les conditions tarifaires en vigueur à la date d'effet de la résiliation. Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque www.cic.fr.

Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : CIC 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- Dans un premier temps, à votre agence.
- Dans un deuxième temps, au service Relation Clientèle dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées.
- Dans un troisième temps, si vous êtes un consommateur et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du CIC : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à M. le Médiateur du CIC – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ou via son site internet : www.lemediateur-cic.fr ; vous pouvez obtenir auprès de votre caisse ou sur www.cic.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation). »

Crédit Industriel et Commercial – Société anonyme au capital de 608 439 888 euros -6 avenue de Provence 75009 Paris – RCS Paris 542 016 381 -N° ORIAS : 07 025 723, société holding agissant tant pour son compte que pour le compte des banques • Banque Transatlantique • Banque CIC Nord-Ouest • Banque CIC Ouest • Banque CIC Est • CIC Iberbanco • Lyonnaise de Banque • Banque CIC Sud-Ouest.